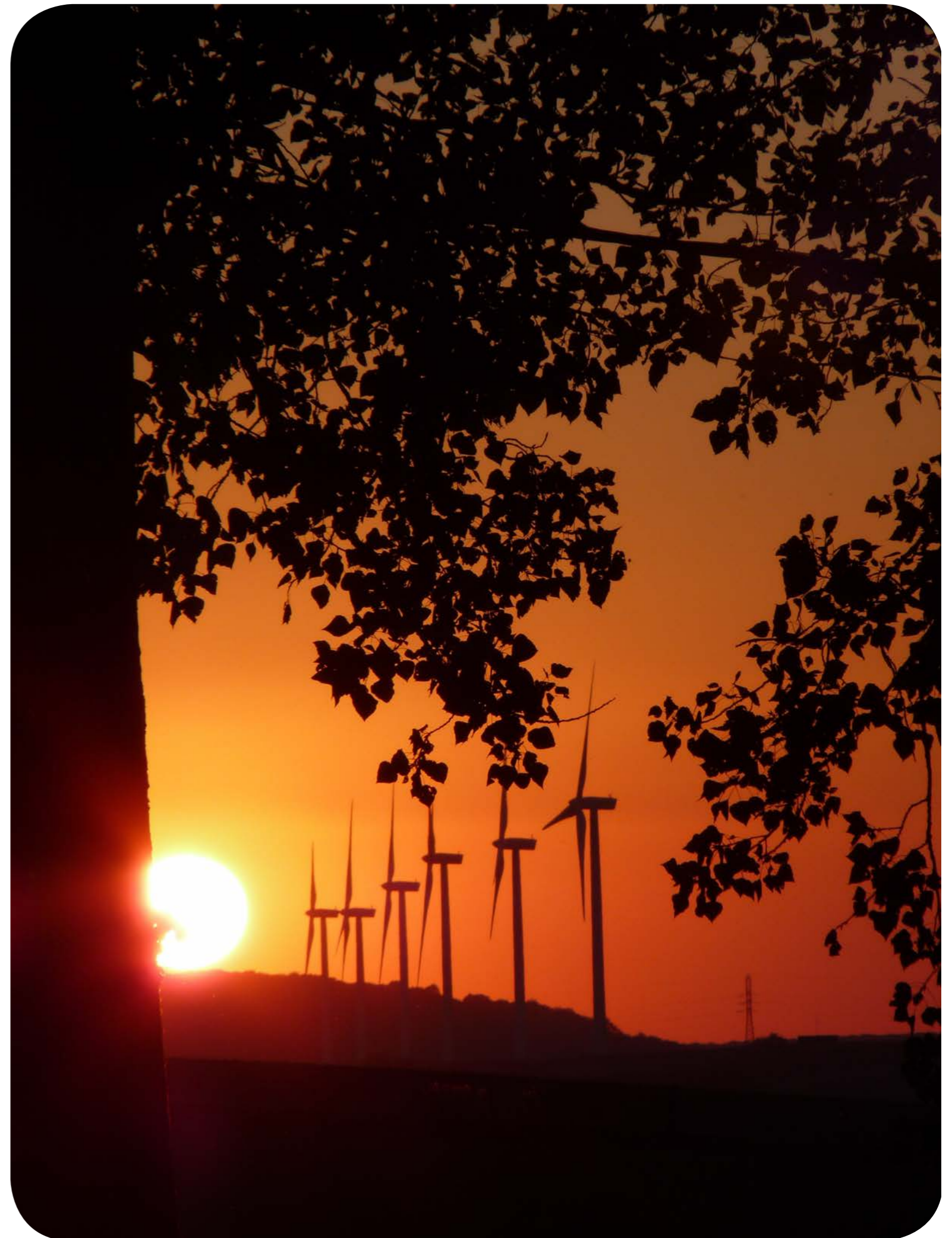


DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN REGION GRAND EST

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR UNE APPROCHE PAYSAGÈRE DE QUALITÉ

Volet 2

QUELLE APPROCHE PAYSAGÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN REGION GRAND EST ? ENJEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE





SOMMAIRE

INTRODUCTION (p 3)

L'éolien en région Grand Est: quel développement acquis et quelles projections pour le futur ?

Quelle diversité en matière de paysages en région Grand Est ? (p 4)

- les paysages de la partie OUEST
- les paysages de la partie CENTRE
- les paysages de la partie EST

Quels rapports entre l'Éolien et les Paysages de la région Grand Est ?

QUELLE APPROCHE PAYSAGÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN GRAND EST ? (p 12)

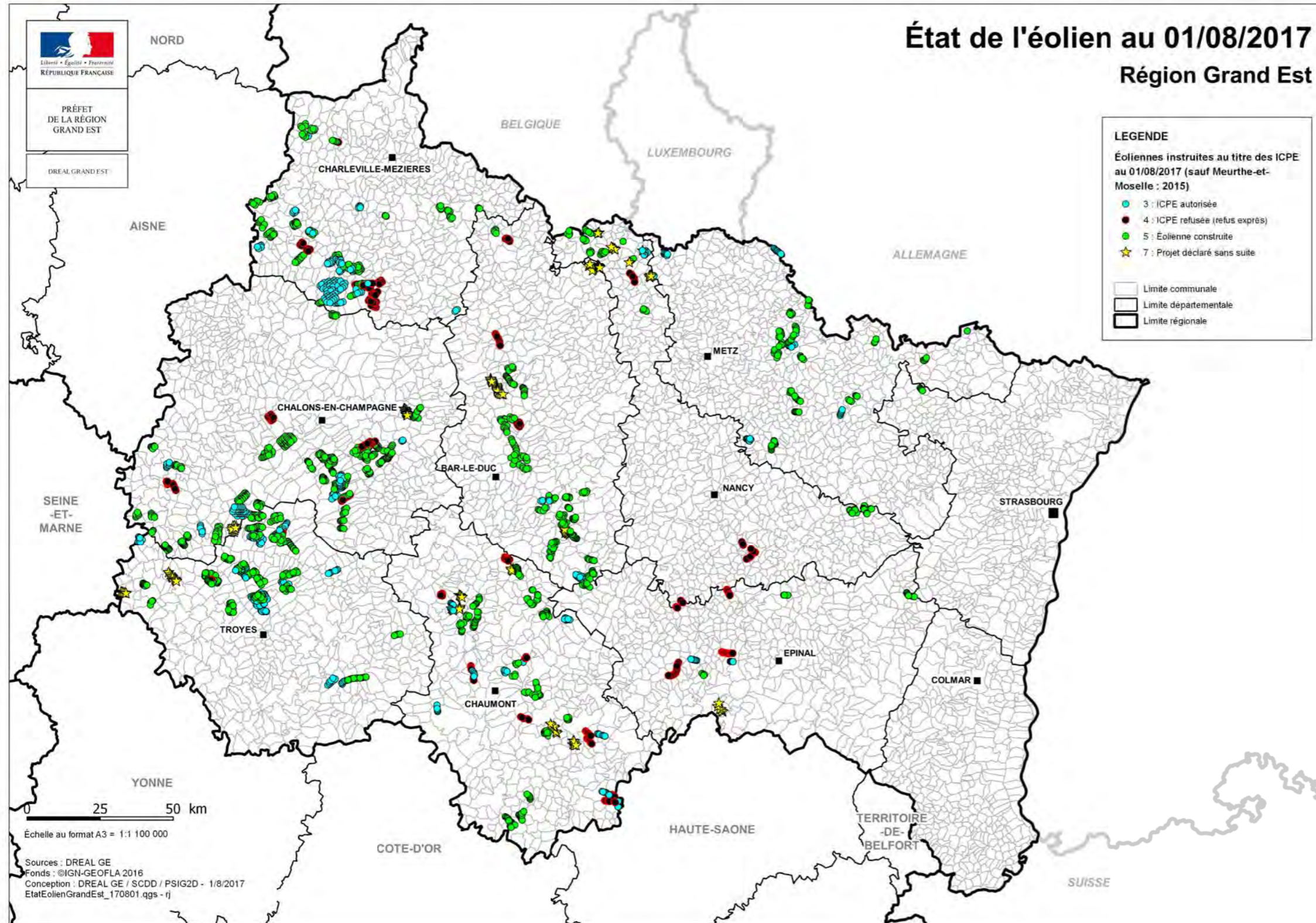
ENJEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- A- Secteurs de grande sensibilité
- B- Secteurs de moindre sensibilité
- C- Secteurs déjà pourvus

Documents de référence en Région Grand Est en matière de paysage et d'éolien. (p 34)

INTRODUCTION

L'ÉOLIEN EN REGION GRAND EST : QUEL DÉVELOPPEMENT ACQUIS ET QUELLES PROJECTIONS POUR LE FUTUR ?



La région Grand Est c'est :

- **en fin 2015** : 2566 MW raccordés dont 70.8% en Champagne Ardenne, 28.7% en Lorraine et 0.5% en Alsace.

- **en fin 2016** : 2877 MW raccordés (281 parcs = environ 1650 éoliennes), soit 12% de croissance et 64% des objectifs de 2020.

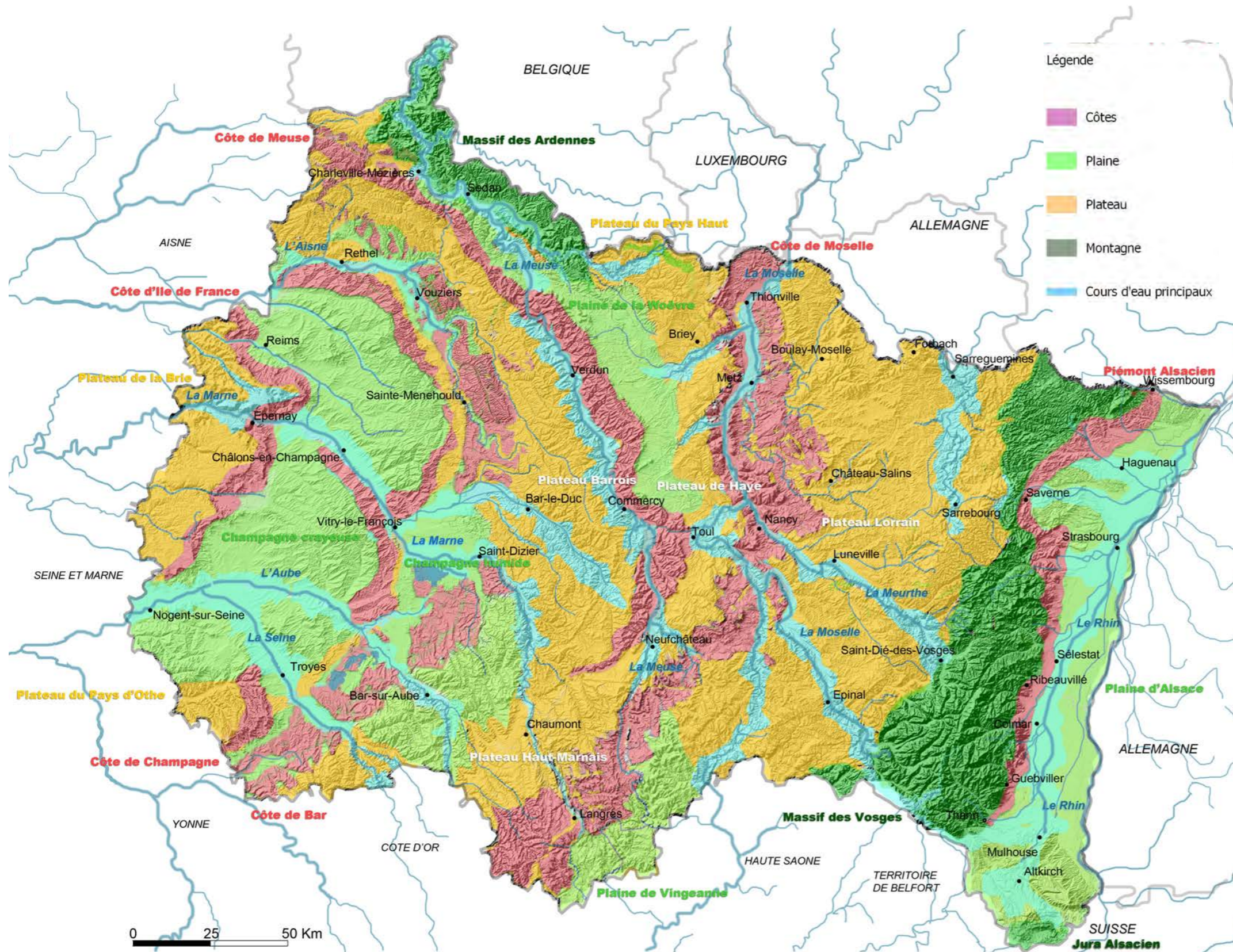
- **les objectifs de 2020** : 4470 MW (selon données des SRCAE) dont 64.2% en Champagne Ardenne, 33.6% en Lorraine et 2.2% en Alsace.

- **les objectifs de 2025** : 5500 MW (selon les données S3REN, soit un doublement par rapport à ce qui était raccordé en 2015.



QUELLE DIVERSITÉ EN MATIÈRE DE PAYSAGES EN REGION GRAND EST ?

Un éventail de paysages aux identités fortes



Source DREAL Grand Est

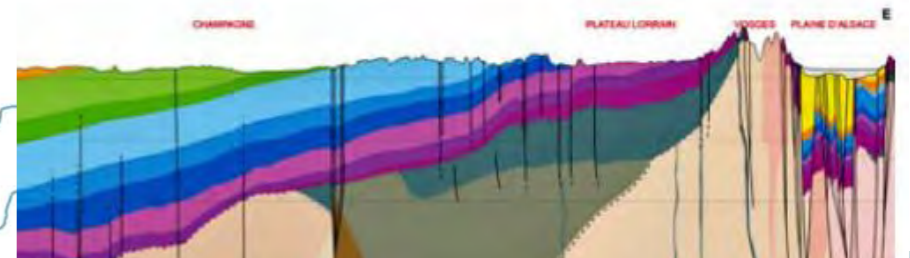
La région Grand Est présente des paysages variés allant de la plaine à la Montagne.

La structuration géologique liée au bassin parisien (pour les parties ouest du territoire) a généré l'émergence de côtes rythmant la région par des arcs topographiques bien identifiables. L'est de la région est en revanche marqué par la présence du massif vosgien hercynien et la plaine d'Alsace correspondant à une zone d'effondrement géologique.

En résulte une orientation majoritaire des cours d'eaux parallèles à ces lignes de force topographiques.

Actuellement le développement éolien investit essentiellement les paysages de plaine et de plateau.

Coupe géologique Est Ouest au travers de la région illustrant la stratification apportée par le bassin parisien ayant généré l'apparition des côtes peignant le territoire





QUELLE DIVERSITÉ DE PAYSAGES EN REGION GRAND EST ?

Coteaux



Plaines



Plateaux



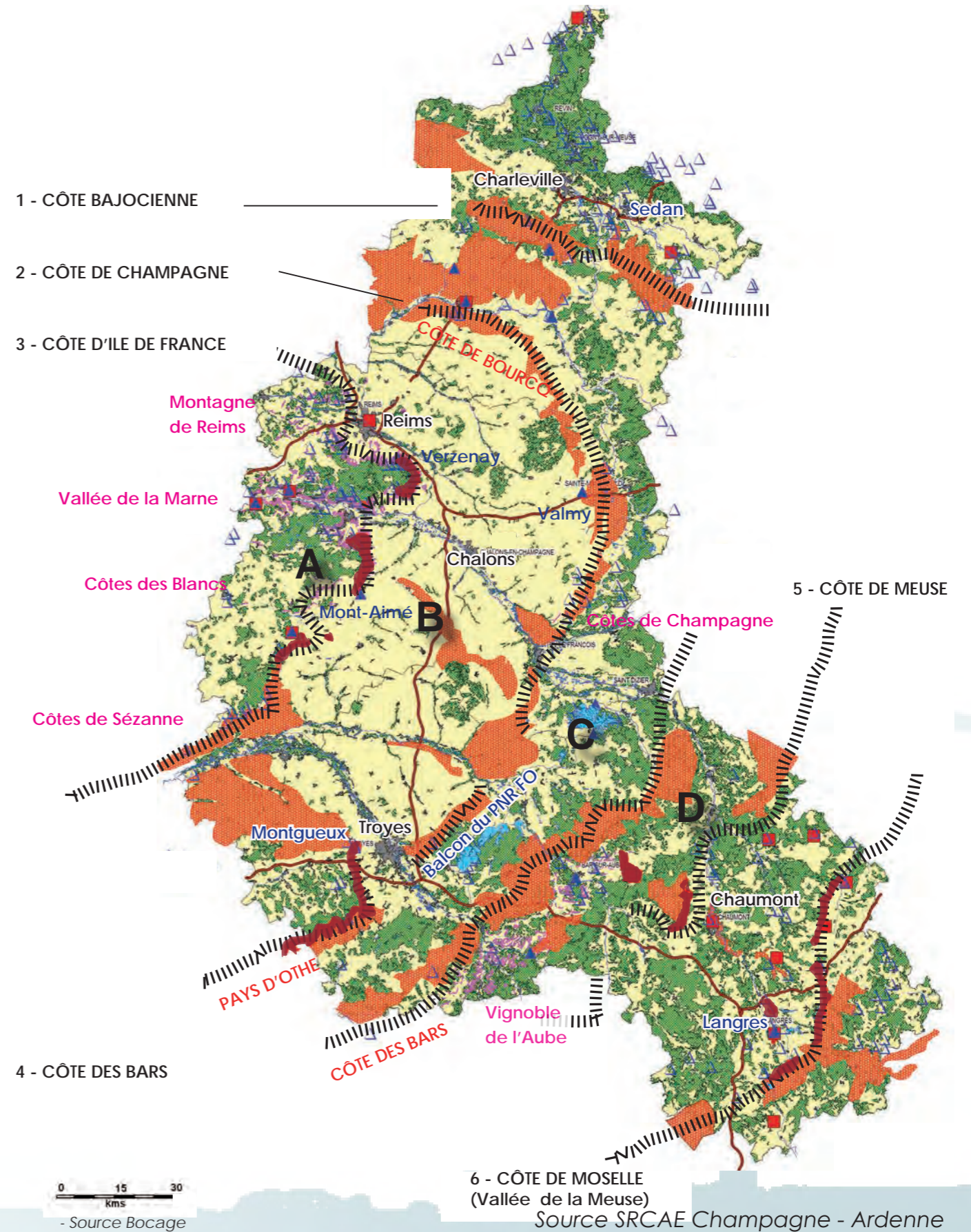
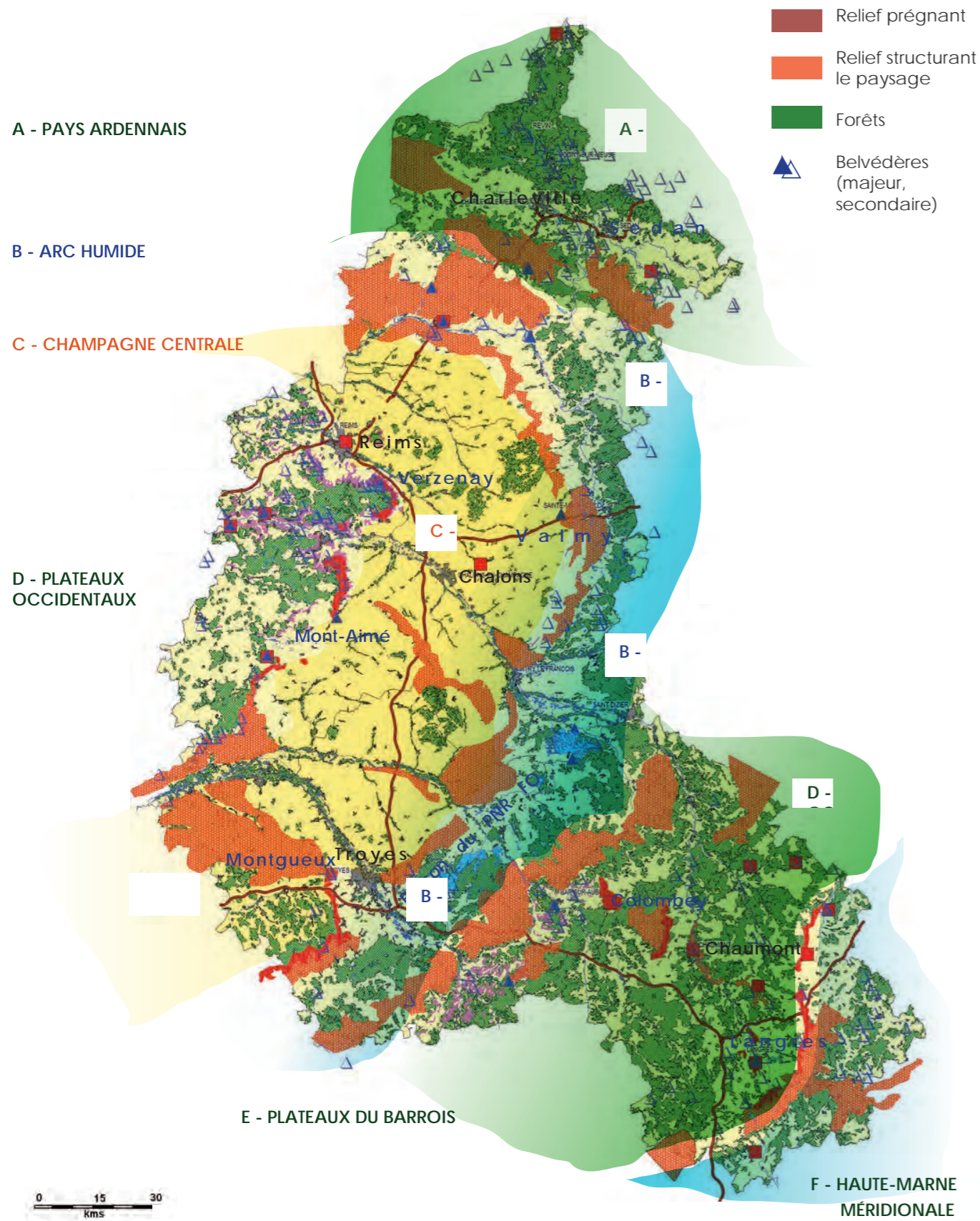
Montagnes



Vallées



LES PAYSAGES DE LA PARTIE OUEST



LES PAYSAGES DE LA PARTIE OUEST

PAYS ARDENNAIS



Le massif ardennais et ses vallées encaissées (Meuse et Semoy). L'omniprésence de la forêt.

LES PLATEAUX OCCIDENTAUX



La montagne de Reims : un plateau forestier ouvert par de petites clairières



La cuesta d'Ile de France : un paysage viticole entre les plateaux occidentaux et la champagne crayeuse

LA CHAMPAGNE CENTRALE



La champagne centrale, vastes étendues agricoles ondulantes sur sol crayeux

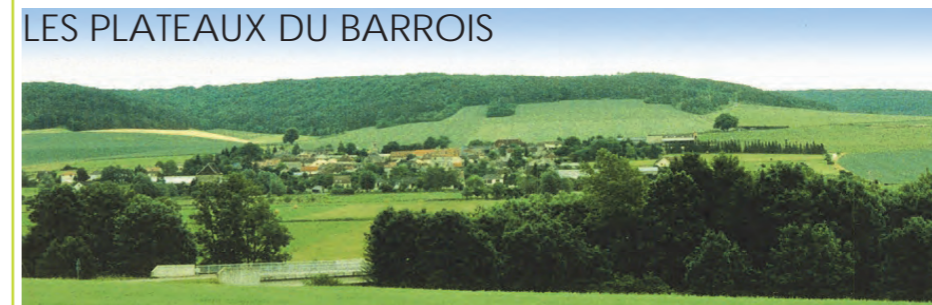
L'ARC HUMIDE



La Champagne humide : alternance de zones de grande culture, d'élevages et de boisements. Nombreux étangs, lacs réservoirs



LES PLATEAUX DU BARROIS



Le Barrois forestier : un paysage de coteaux largement marqué par la forêt

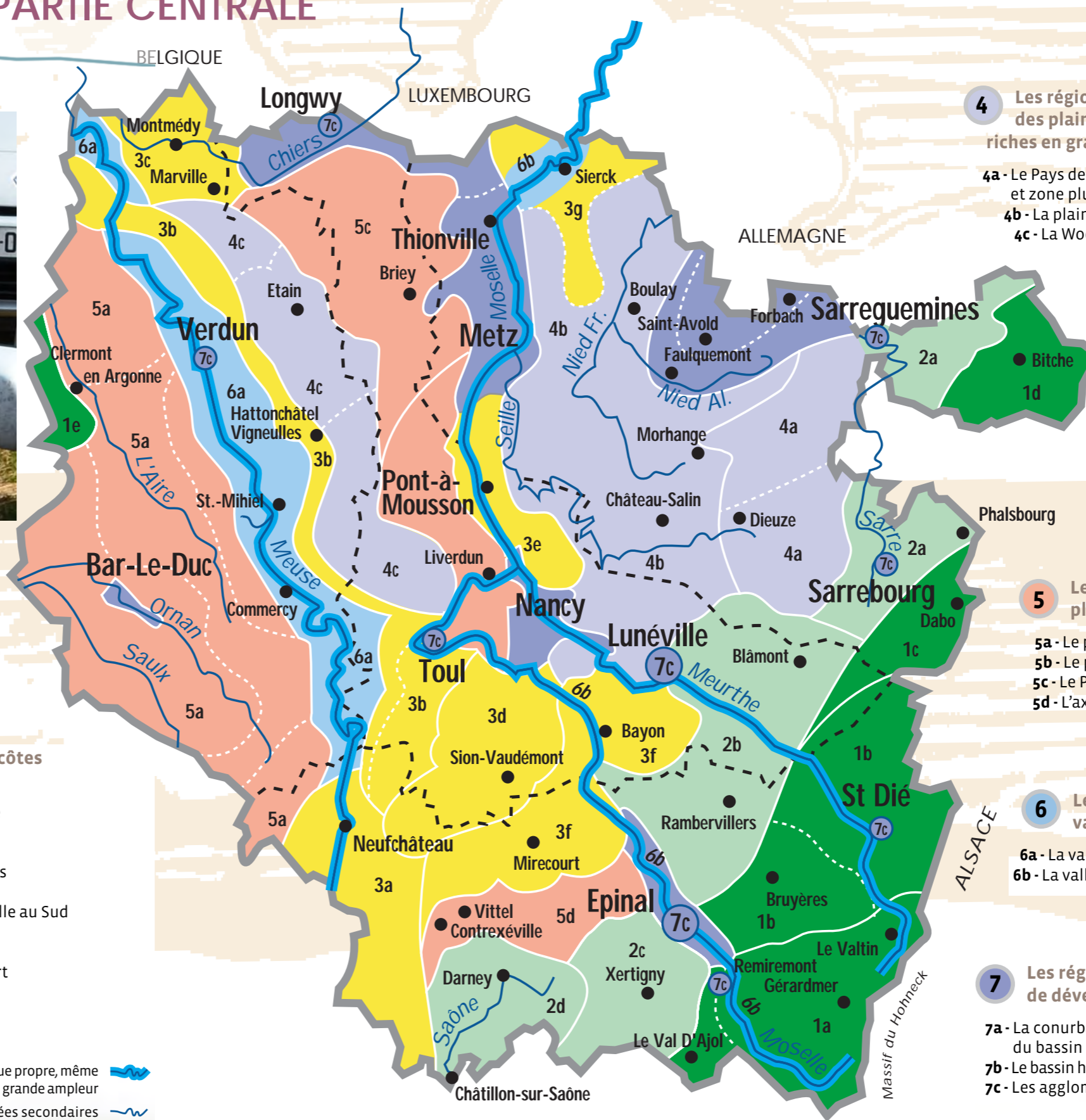
LA HAUTE-MARNE MERIDIONALE



Le Bassigny : vaste plaine enherbée aux horizons marqués par le Barrois forestier

Source DREAL Grand Est

LES PAYSAGES DE LA PARTIE CENTRALE



3 Les régions paysagères des fronts de côtes et des buttes-témoins

- 3a - Le Pays de Neufchâteau, point de rencontre des côtes lorraines
- 3b - Les Côtes de Meuse
- 3c - Le Pays de Montmédy structuré par les côtes de Moselle au Nord
- 3d - Le Xaintois, structuré par les côtes de Moselle au Sud
- 3e - Les côtes et la vallée de la Moselle de Gorze au Grand Couronné
- 3f - Les côtes infraliasiques du Pays de Mirecourt et du Pays de Bayon
- 3g - Les côtes du pays de Sierck

Paysages des vallées majeures, qui possèdent une dynamique propre, même lorsqu'elles n'ont pas donné lieu à des régions paysagères de grande ampleur

Paysages de vallées secondaires

Limites des sous-régions paysagères

Limites départementales

4 Les régions paysagères des plaines argileuses et humides, riches en grands étangs

- 4a - Le Pays des Étangs (zone des grands étangs au Sud et zone plus banalisée près du bassin houiller)
- 4b - La plaine de la Seille et de la Nied
- 4c - La Woëvre

5 Les régions paysagères des plateaux calcaires

- 5a - Le plateau Barrois et Argonnais
- 5b - Le plateau de Haye
- 5c - Le Pays Haut
- 5d - L'axe Vittel-Epinal

6 Les régions paysagères des larges vallées rurales

- 6a - La vallée de la Meuse
- 6b - La vallée de la Moselle

7 Les régions paysagères des pôles de développement

- 7a - La conurbation Metz/Thionville et la frange nord du bassin sidérurgique
- 7b - Le bassin houiller du Warndt et sa proche couronne
- 7c - Les agglomérations urbaines

Source DREAL Grand Est



LES PAYSAGES DE LA PARTIE CENTRALE

la formation *des paysages lorrains*

La délimitation des grandes régions paysagères est issue de la superposition des paysages naturels, des paysages agraires traditionnels, de la révolution industrielle et des guerres mondiales, ainsi que des évolutions récentes.

Des grandes régions paysagères ont ainsi été façonnées par l'histoire naturelle et humaine

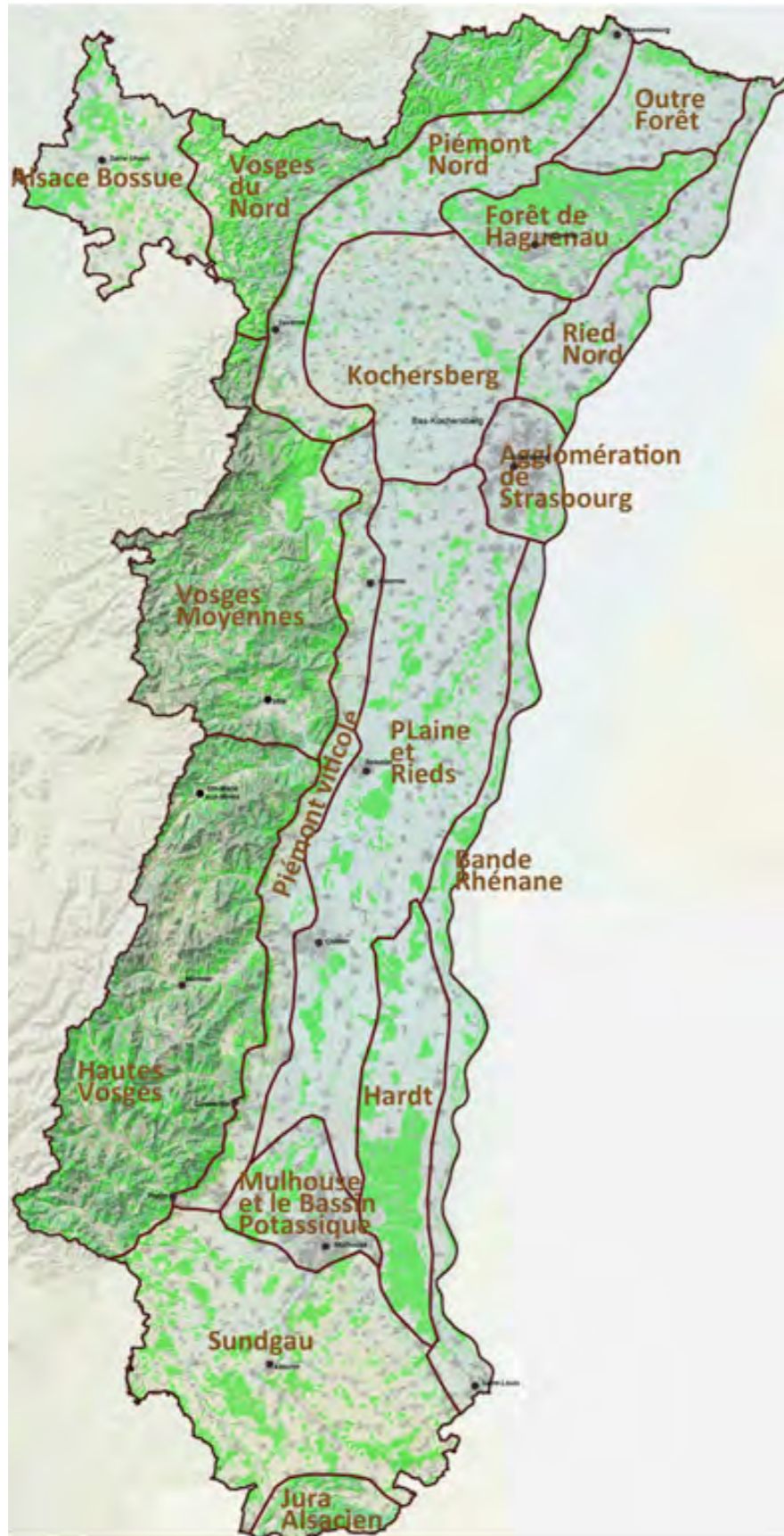


- ❶ - Massif boisés des Vosges - Crêtes
- ❷ - Côtes du Bayonnais
- ❸ - Vallée de la Seille
- ❹ - Vallée de la Meuse
- ❺ - Paysage urbain

Source : Extrait de la brochure «Levons le voile sur les paysages Lorrains», document réalisé par la DREAL de Lorraine, Octobre 2013



LES PAYSAGES DE LA PARTIE EST



source atlas des paysages d'Alsace



Plaine d'Alsace



Jura Alsacien



Vignoble à Rouffach et les contreforts des Vosges en arrière plan

LES PAYSAGES DE LA PARTIE EST



Niederhergheim situé dans la Plaine d'Alsace



Muttersholtz situé dans la Plaine du Ried



Piémont viticole : Vignobles dans le secteur de Turckheim

QUELS RAPPORTS ENTRE L'ÉOLIEN ET LES PAYSAGES EN REGION GRAND EST ?

Éolien en plaine / plateau



Fresnes - Amelécourt (57)



Destry (57)



Germinon (51)



Projet du Mont des 4 Faux au sud de Rethel proposant des éoliennes de 200 m (08)

Éolien en plaine / plateau



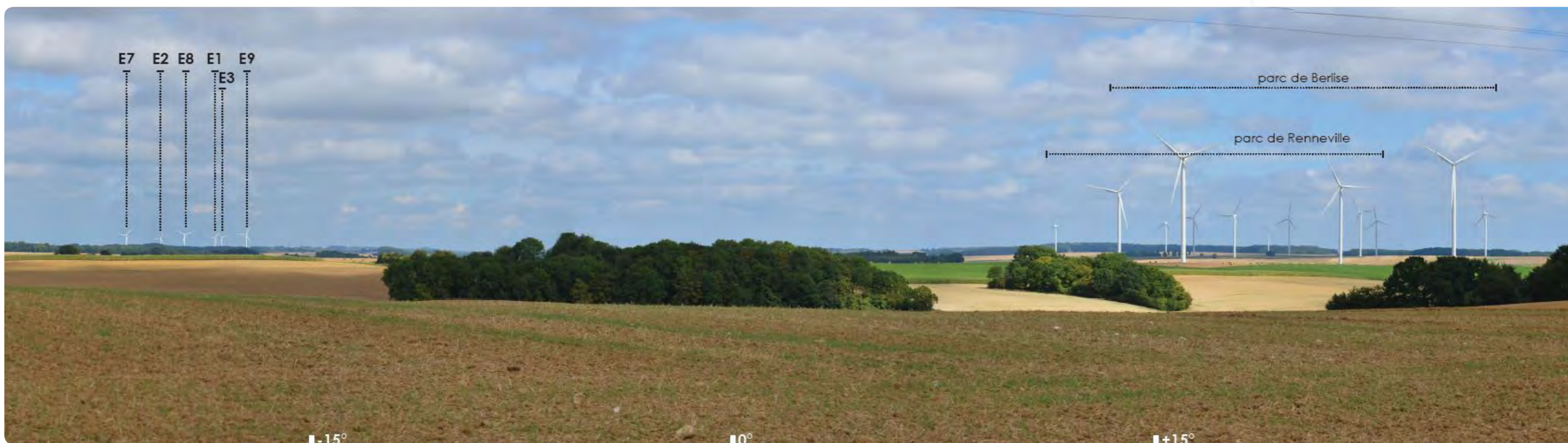
Vosges (88)



commune d'Alsace Bossue (67) : cinq éoliennes d'une capacité de dix mégawatts de production



Entre Marne et Coole (51)



Thiérache en limite avec le département de l'Aisne (08)

Densification éolienne en plaine / plateau



Éolien en zones boisées

Communauté de communes d'Ornois (55)





Communauté de communes d'Ornois (55)

RAPPORTS AUX VILLAGES / PATRIMOINE / INDUSTRIE



Vue depuis Bethon vers l'Aube (51 et 10)



Tellencourt (54), Porte de territoire



sud de Rethel (08)

RAPPORTS AUX VILLAGES / PATRIMOINE / INDUSTRIE



Pôle de densification au sud de Rethel (08)



Rapport aux côteaux champenois (51)



QUELLE APPROCHE PAYSAGERE DU DEVELOPPEMENT EOLIEN ENJEUX A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST

A- SECTEURS DE GRANDE SENSIBILITÉ

Secteurs type :

Généralités à l'échelle de la région : les secteurs de grande sensibilité se rapportent aux territoires de **montagne, de côtes et coteaux, piémonts et reliefs identitaires du type buttes témoins** (Massif ardennais, vosgien et Jura alsacien, Côte de l'Île de France, côte de Champagne, côte Bajocienne, côte de Bar, côtes de Moselle, côtes de Meuse, Mousson, colline de Sion, Grand Couronné, Pain de sucre, Butte d'Amance, Mont d'Anon, Essey la Côte, Piémont vosgien,...).

Associés à ces paysages marqués par le relief, les **paysages de vallées** présentent également différents secteurs sensibles au regard des rapports d'échelle entre éolien et structures paysagères en place.

Outre ces paysages liés spécifiquement au relief, d'autres paysages emblématiques ou remarquables émergent par leur caractère naturel, patrimonial, rural, socioculturel particulièrement préservé.

Ces paysages 'cultivent' en général des mosaïques paysagères associant des structures agropaysagères à un patrimoine architectural et humain préservé. Ils présentent ainsi fréquemment des paysages de plus petite échelle (micropaysages) généralement moins adaptés à l'intégration des grandes structures éoliennes. Ils seront répertoriés ci-après.



Relief de côtes au Mont Saint Quentin (au sud-ouest de Metz)



Butte témoin



Massif ardennais



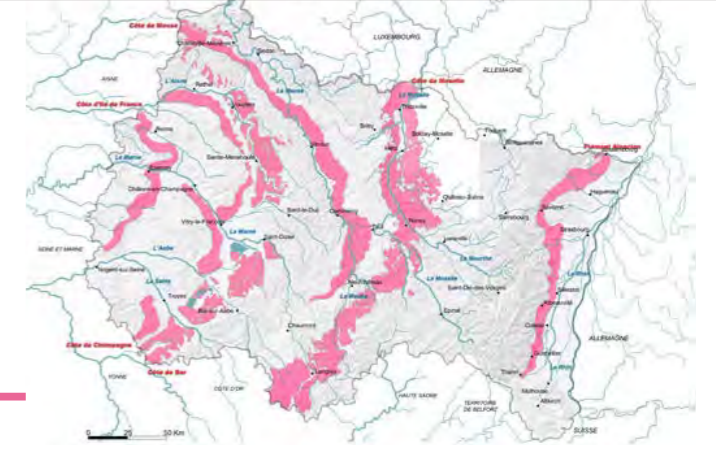
Massif montagneux des Vosges

Localisation géographique des paysages de grande sensibilité :

MONTAGNE
NORD ARDENNES
VOSGES
JURA



COTEAU
PIÉMONT ALSACIEN
PIÉMONT VOSGIEN
COTE DE MEUSE
COTE DE MOSELLE
COTE DE CHAMPAGNE
COTE DE BAR
COTE D'ÎLE-DE-FRANCE



VALLÉE

**DE LA MOSELLE
DE LA MEURTHE
DE LA MEUSE
DE LA MARNE
DE L'AUBE
DE LA SEINE
DE L'AISNE
DU RHIN** (REPRIS DANS LE CHAPITRE PLAINE D'ALSACE)



Descriptif :

Les paysages des **massifs montagneux** vosgien, jurassien, ardennais, les reliefs de côtes ou les nombreuses buttes témoins constituent des traits caractéristiques et identitaires de la région Grand Est, donc à forte valeur patrimoniale.

Par ailleurs, ces secteurs ont également la particularité de pouvoir offrir de nombreux points de vue (internes ou depuis l'extérieur), parfois même depuis des distances assez grandes. Ce phénomène accentue la sensibilité de ces paysages.

Les zones tampons, zones périphériques aux sites emblématiques, sont également des secteurs très sensibles d'un point de vue paysager.

Hormis les reliefs des Vosges, les **reliefs de montagne et de côte** dans la région restent généralement de taille modeste, présentant une topographie limitée.

C'est le cas principalement des **côtes et buttes témoins** présentant rarement plus de 200m de dénivelés. Les rapports d'échelle avec l'éolien peuvent s'avérer problématiques tenant compte des nouvelles générations de machines de très grande taille (taille pouvant dépasser les 200m).

Si les **reliefs de côte** paraissent intéressants pour capter le maximum de vent, ces secteurs présentent une forte sensibilité paysagère en raison du relief très accentué et d'une structure complexe du paysage (multiplicité des éléments de paysage en organisation complexe du type mosaïque).

Enjeux spécifiques des paysages de grande sensibilité:

L'implantation de machines dans de tels secteurs peut présenter des difficultés pour conserver le caractère remarquable des lieux. En effet, l'installation d'aérogénérateurs complexifierait davantage la structure paysagère et rendrait la lecture du paysage malaisée.

Ainsi, la présence d'un relief marqué peut générer des incohérences d'échelle entre le terrain et les machines ainsi que des problèmes de surplomb ou d'écrasement notamment par rapport au bâti ou simplement par rapport à une vallée. De même, les dénivelés peuvent engendrer des vues lointaines qui en cas d'implantation d'éoliennes peuvent avoir des impacts non négligeables. Il faut rappeler que lorsque l'observateur s'élève sur le relief, la profondeur de champ visuel augmente, ce qui renforce d'autant la perception des machines et l'effet de cumul visuel dans les secteurs de densification éolienne.

Par ailleurs, ces paysages ont su garder un caractère des plus naturels, ce qui présente un frein à l'installation d'objets industriels tels que les éoliennes en portant atteinte au caractère patrimonial des lieux. Les coteaux et piémonts présentent généralement des paysages particulièrement riches par la topographie et les pentes engendrant des microclimats, des gradients géologiques et les contraintes agronomiques propices à des occupations du sol variées : coteaux viticoles, prairies patrimoniales et landes, stratification boisée diversifiée et bocage. La contrainte topographique et l'éloignement des pôles de développement urbains et économiques a historiquement protégé ces secteurs d'une forte anthropisation. Quand l'habitat s'y est implanté, son organisation y a pris également des formes spécifiques participant à la qualité de ces paysages.

Il semble nécessaire pour l'image de la région de conserver des paysages emblématiques à caractère identitaire permettant de lui assurer un patrimoine paysager d'avenir.

Principes généraux :

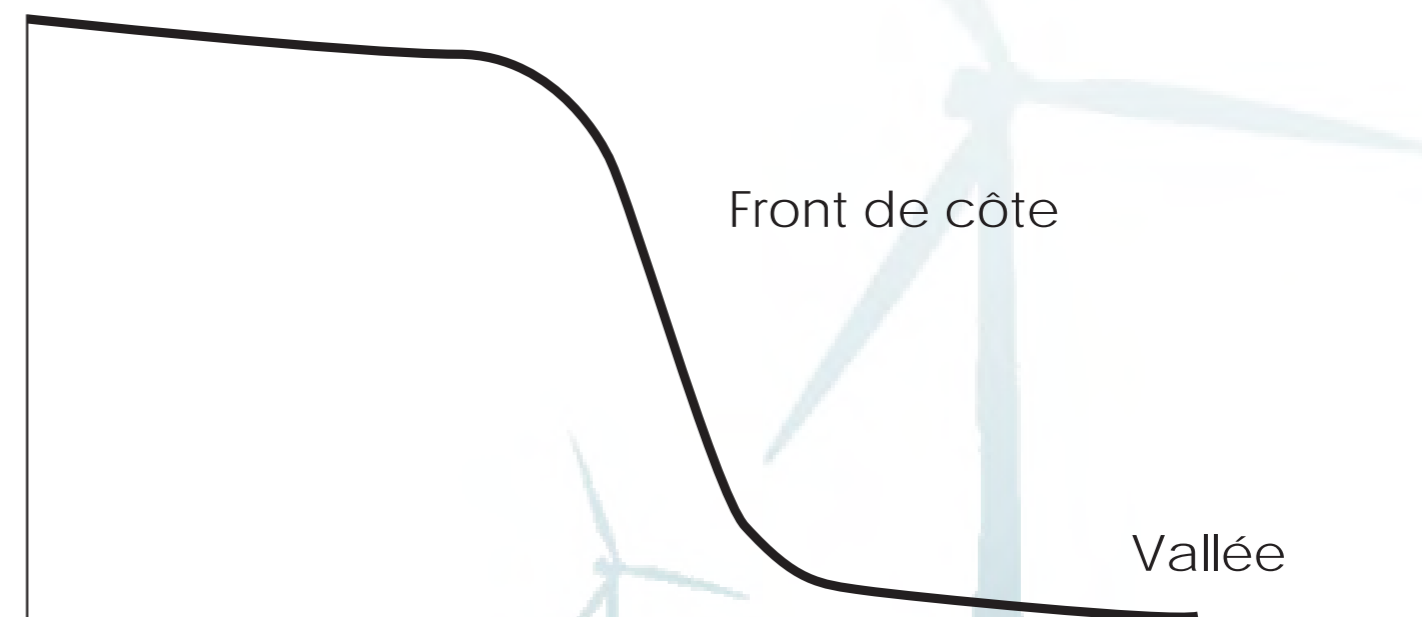
Les projets de parcs éoliens nécessiteront une approche fine des covisibilités avec l'ensemble des reliefs afin de ne pas dénaturer les sites reconnus comme « emblématiques ».

La structure des parcs (orientation, alignement, hauteurs) devra prendre en compte les nombreuses perspectives sur et depuis ces reliefs remarquables en tentant d'intercepter le moins possible les vues, mais plutôt en les dirigeant.

Elle se calera si possible sur les lignes de force du paysage ou celles des structures végétales existantes, et évitera de « concurrencer » les éléments du patrimoine ou les points de vue remarquables.

Le module 1 du guide préconise un principe de recul de précaution à motiver et justifier au cas par cas. Ce recul s'observera aussi bien en bas, qu'en haut de pente afin de limiter les rapports sensibles entre éolien et reliefs.

Revers de côte



Front de côte

Vallée

Enjeux spécifiques pour la PARTIE OUEST de la région (Ardennes, Aube, Haute Marne, Marne) :

SECTEURS CONCERNES

Rapport aux reliefs majeurs:

- **Le massif ardennais :**

Le massif et ses vallées encaissées (Meuse et Semois), les crêtes préardennaises, le Haut Porcien, la Thiérache ardennaise et ses paysages bocagers

- **Les reliefs de côtes et de coteaux :**

La côte bajocienne, côte de Champagne (y compris côte de Bourg), la cuesta de l'Île de France associée à la montagne de Reims et ses paysages viticoles emblématiques (dont côte de Sézanne, côte des Blancs), côtes des Bar (dont la côte de Champagne), les côtes de Meuse, côtes de Moselle (partie en Haute Marne), l'Apance et Amance en Haute Marne et sa succession de coteaux.

- **Autres paysages de grande sensibilité (non exhaustif):**

Les vallées et dépressions ardennaises : reliefs très sensibles issus d'une étude globale sur la sensibilité du paysage ardennais vis-à-vis de l'éolien.

Etudes de Référence: Plan de paysage éolien, département des Ardennes (Juillet 2007)

Le sud aubois regroupe un ensemble de paysages remarquables à caractère emblématique*, le Pays d'Othe, la cuvette de Troyes et la partie sud de la champagne humide (lac de la forêt d'orient,...), qui présentent une grande sensibilité vis-à-vis de l'éolien.

Etudes de Références: Etude de la sensibilité des paysages vis-à-vis de l'éolien (2010), DDT de l'Aube.

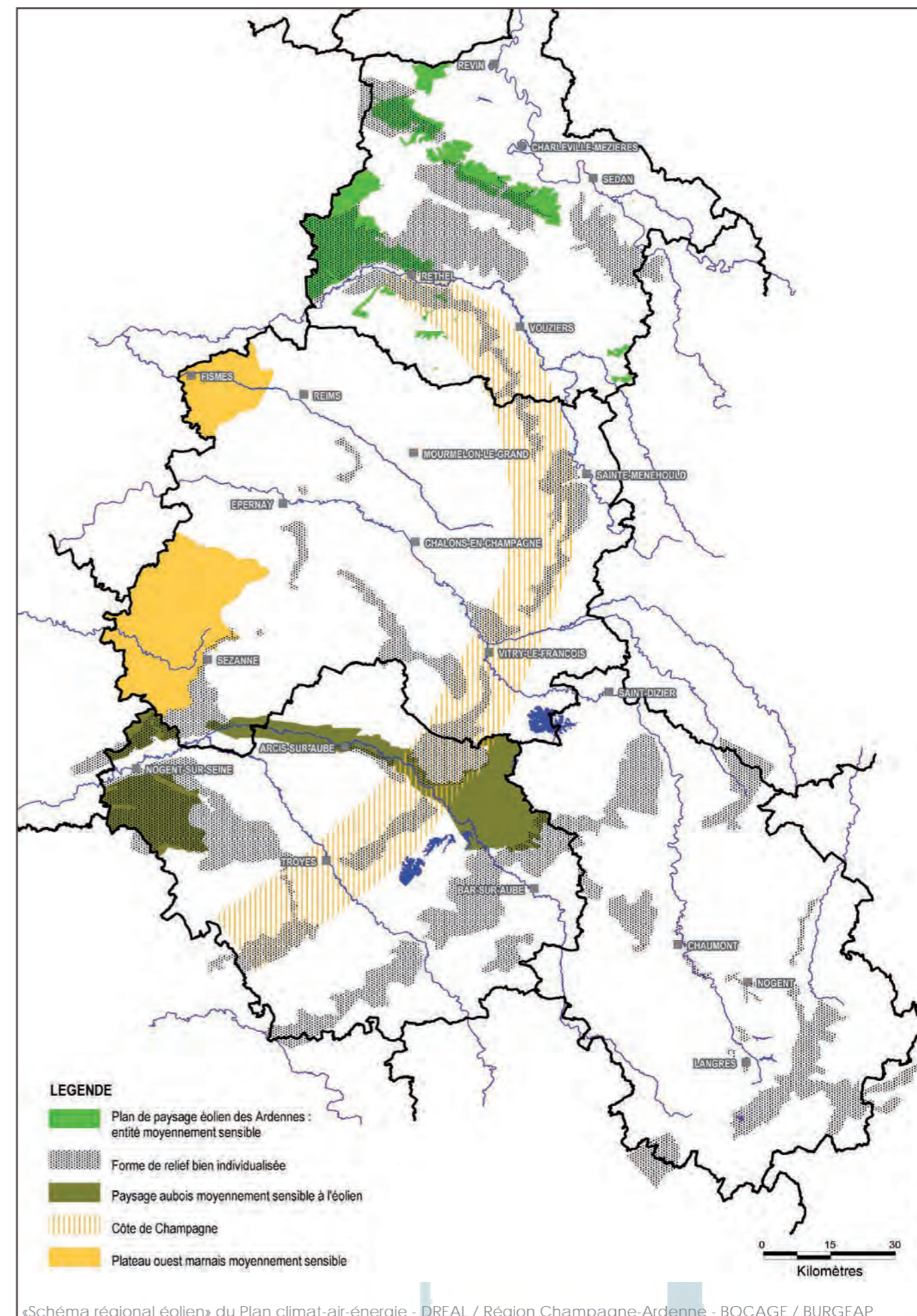
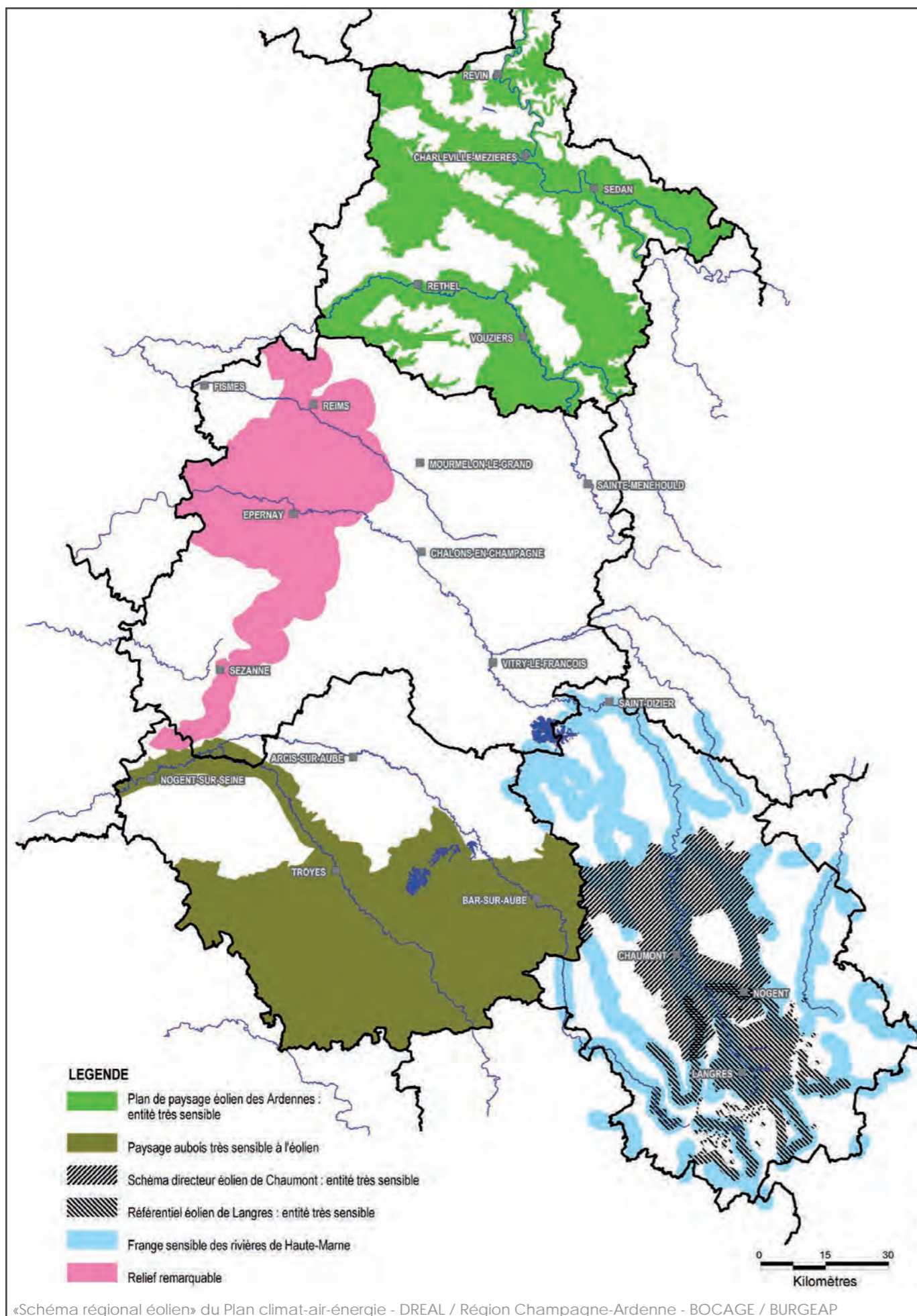
- **Les entités paysagères très sensibles autour des sites de Chaumont et Langres.**

- **Le paysage de la vallée de la Marne représente un ensemble patrimonial unique et à caractère emblématique* à l'échelle régionale et nationale.**

- **Les territoires inscrits à la liste des sites UNESCO :**

Ces sites sont repris en contrainte très forte, aussi ils ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien : Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'église Notre-Dame en Vaux à Châlons-en-Champagne et basilique de l'Épine

Biens étendus : Coteaux, Maisons et caves de Champagne → critère IV.



Extraits du schéma régional éolien Champagne-Ardenne : Carte d'enjeux

Enjeux spécifiques pour la PARTIE CENTRE de la région (départements Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges) :

SECTEURS CONCERNES

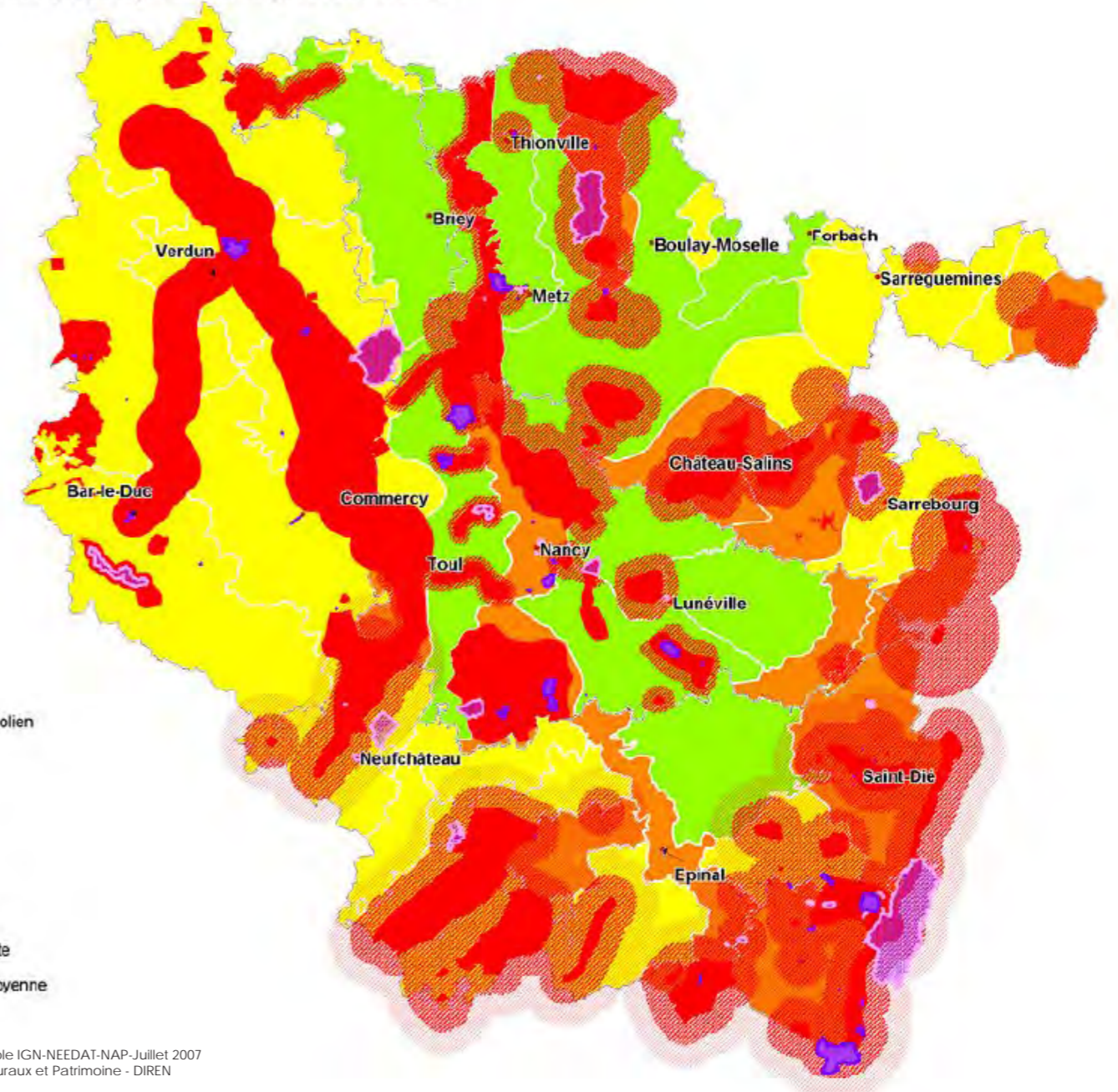
Les paysages de montagne, côtes et buttes témoins

- Les crêtes des Vosges
- Les revers des côtes de Meuse
- Les revers des côtes de Moselle
- La 'Colline inspirée' (Sion) – signal de Vaudémont (aspects visuels à prendre en compte)
- Les paysages emblématiques

Autres paysages particulièrement sensibles (non exhaustif):

- La petite Woèvre
- La vallée de la Mortagne

Synthèse des contraintes paysagères au regard de l'éolien



Enjeux spécifiques pour la PARTIE EST de la région (département Bas-Rhin et Haut-Rhin)

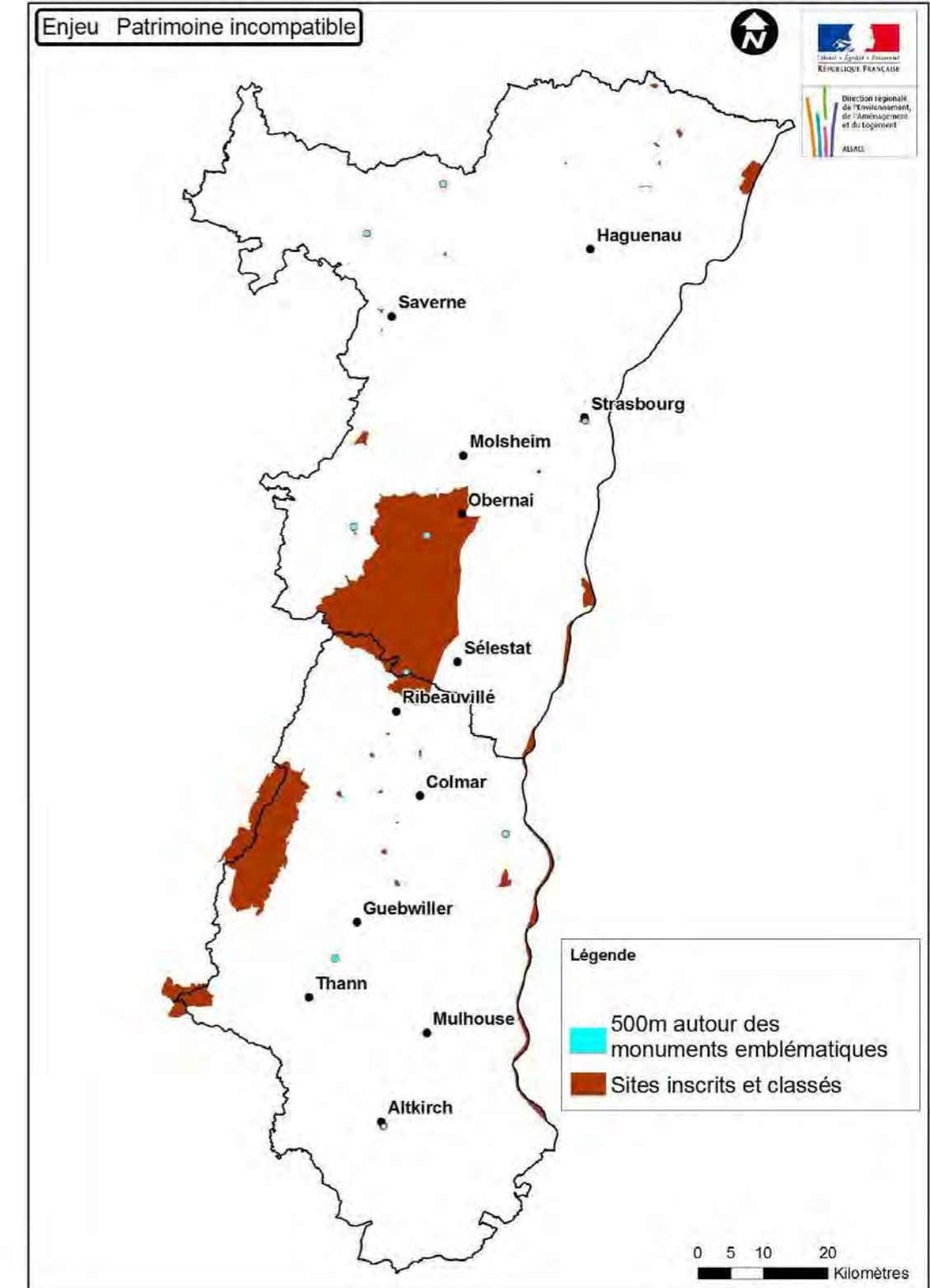
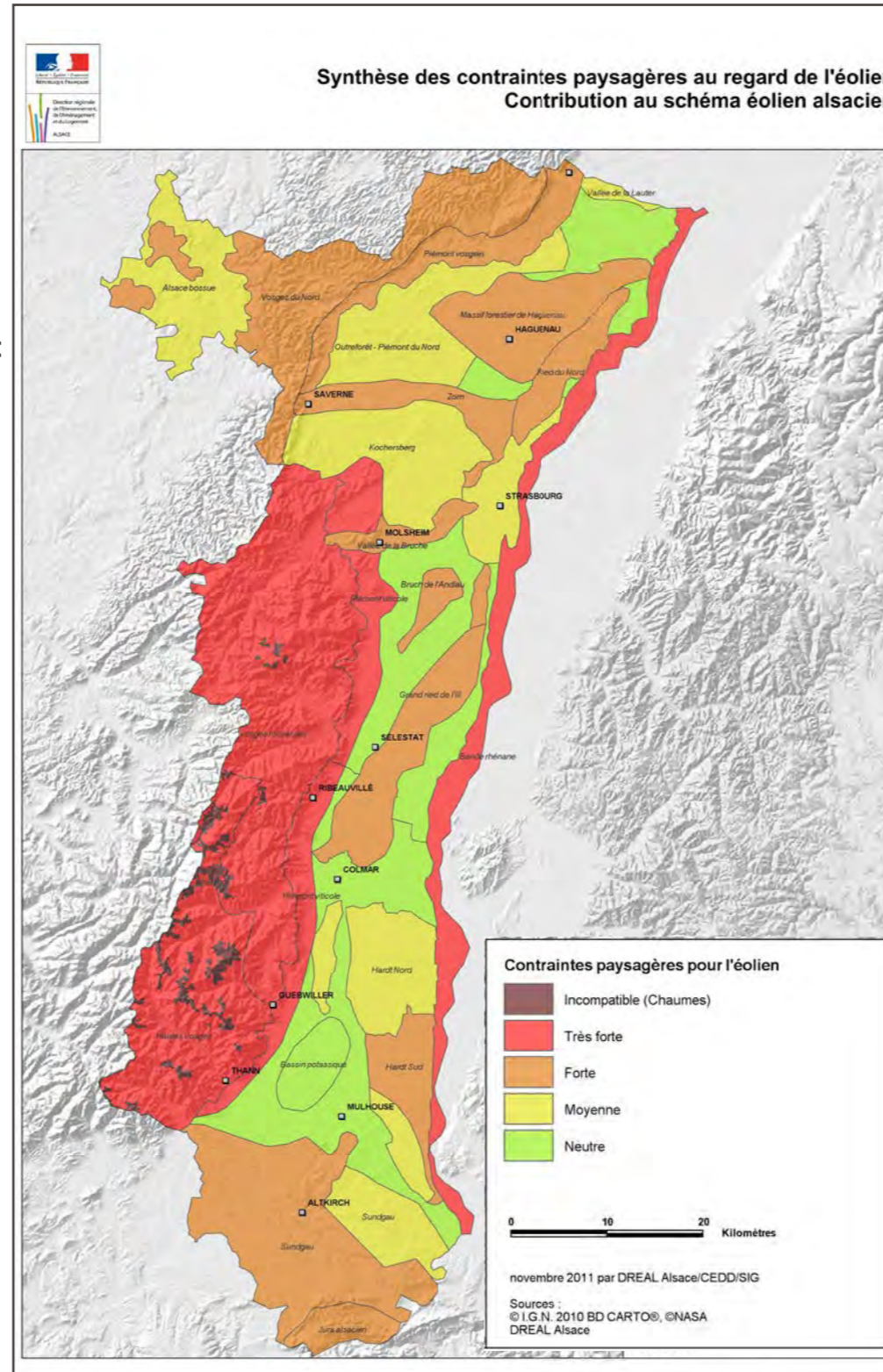
SECTEURS CONCERNES

En sensibilité très forte (source SRCAE):

- Les hautes Vosges et le massif Vosgien ainsi que le Piémont associé
- La bande rhénane

En sensibilité forte (source SRCAE) (non exhaustif):

- Le Jura alsacien
- La forêt de Haguenau
- Le Sundgau
- Le piémont nord
- Hard sud
- Ried centre Alsace et Bruche de l'Andlau
- La Zorn,...



Source: Extraits SRCAE Alsace

B - SECTEURS DE MOINDRE SENSIBILITÉ

Secteurs type :

Généralités:

Ces secteurs concernent essentiellement des paysages qui présentent de grandes dimensions et dont l'occupation du sol est peu diversifiée. Ces paysages peuvent intégrer l'objet éolien dans un rapport équilibré pour peu que les implantations soient réalisées en respect de l'identité des paysages investis. Ces paysages à grand développement offrent peu de repères 'étalons' ce qui permet généralement d'accueillir les grandes éoliennes sans effet d'écrasement ou de distorsion d'échelle. Les secteurs concernés sont essentiellement :

- **Les plateaux et grandes plaines agricoles** (plateau lorrain, champagne crayeuse, plateau de Haye, plaine d'Alsace...)
- **Paysages très simplifiés (structure paysagère simple)**
- **Les secteurs fortement artificialisés:**

Ils peuvent entrer en dialogue avec le grand éolien. Le paysage anthropisé peut présenter des dimensions compatibles avec l'échelle de l'éolien (zones industrielles, grandes infrastructures de déplacement ou de transport, lignes électriques, zones portuaires,...) et il peut devenir éventuellement un élément de structuration ou de repère (zones fortement investies par les fonctions économiques, commerciales)...



Paysage simplifié



Secteur artificialisé : ligne haute-tension

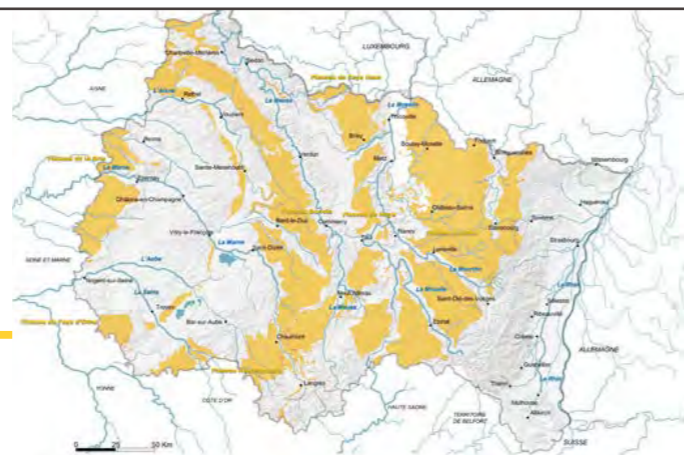


Plateau agricole

Localisation géographique des plateaux et plaines:

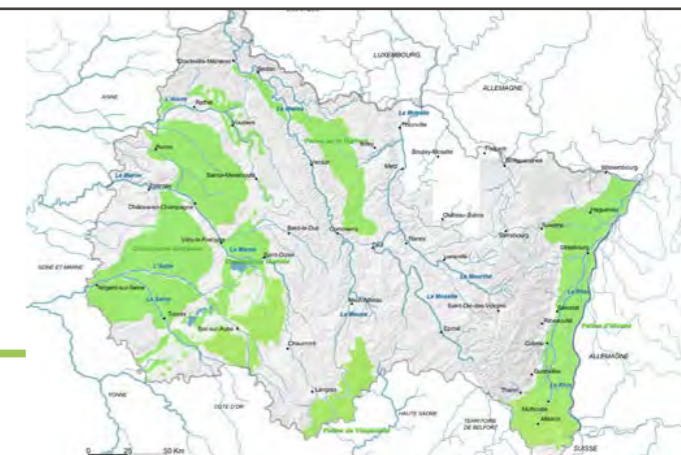
PLATEAU

**DE LA BRIE
DE HAYE
LORRAIN
HAUT MARNAIS
PLATEAU BARROIS
ALSACE BOSSUE**



PLAINE

**PLAINE D'ALSACE
(Y COMPRIS VALLÉE DU RHIN)
PLAINE DE WOËVRE
CHAMPAGNE HUMIDE
PLAINE DE LA VINGEANNE**



Descriptif :

Ces secteurs présentent moins de sensibilités paysagères en raison d'un relief peu marqué et d'une structure du paysage très simple (peu d'éléments de paysage donc une organisation simple, absence d'éléments verticaux, ou présentant une forte anthropisation du type infrastructures et industrie présentant des échelles fortement artificialisés ayant généralement perdu leur caractère identitaire local. Ce sont des paysages ordinaires, souvent ouverts, et de plus en plus banalisés.

Enjeux :

L'implantation de machines dans de tels secteurs peut donner de la verticalité à un paysage sans éléments verticaux (arbres, haies, bâtiments, ...) donnant ainsi plus de structure au paysage. Le paysage présentant peu de lignes de force, il y aura également peu de rapport d'échelle préjudiciable.

Dans les secteurs ouverts sans repère d'échelle, le champ de vision est grand (la vue porte loin), la taille des éoliennes dans ces secteurs ne choque généralement pas faute d'éléments de repère permettant d'apprécier la taille des machines.

Les éoliennes peuvent être proposées comme des éléments structurant le paysage. Cela sera particulièrement le cas dans les paysages industriels et commerciaux où l'éolien peut devenir un élément structurant ou de repère fort. Cela peut générer une image 'moderne' et dynamique d'un territoire.

Cependant, les enjeux porteront sur la densification et donc sur les partis d'implantation notamment par rapport aux autres parcs du secteur. En effet, cette implantation devra être étudiée de manière à conserver le plus de cohérence entre les différents parcs afin de préserver une lecture simple du paysage, et de maintenir des cônes de vue libres.

En effet, ces paysages, même s'ils ne présentent pas de sensibilité paysagère importante, sont des lieux de vie et méritent, à ce titre, de ne pas être déstructurés et banalisés par la multiplication de champs éoliens anarchiques, et de rester un cadre de vie de qualité. Une attention particulière sera ainsi portée sur la perception par les riverains proches, villages et hameaux, la covisibilité avec le patrimoine.

Principes généraux :

L'implantation de parcs éoliens devra être réfléchi de façon à respecter les principes de bonne intégration paysagère (composer avec les lignes de force du paysage (anthropiques ou naturelles), respecter la co-visibilité avec des secteurs sensibles et intégrer les rapports à l'habitat et aux forêts), éviter les effets d'écrasement et de rapport d'échelle à l'approche des villages et tout particulièrement des éléments patrimoniaux (Monuments historiques, sites classés et inscrits, belvédères, lieux touristiques, sites patrimoniaux de commémoration, ...).

Les parcs éoliens joueront un rôle de repère dans le paysage, sans négliger les autres éléments de repère déjà existants.

Territoires spécifiques pour la PARTIE OUEST de la région (Ardennes, Aube, Haute Marne, Marne) :

- La Champagne Crayeuse
- Le Porcien dans une moindre mesure
- Le Barrois ouvert



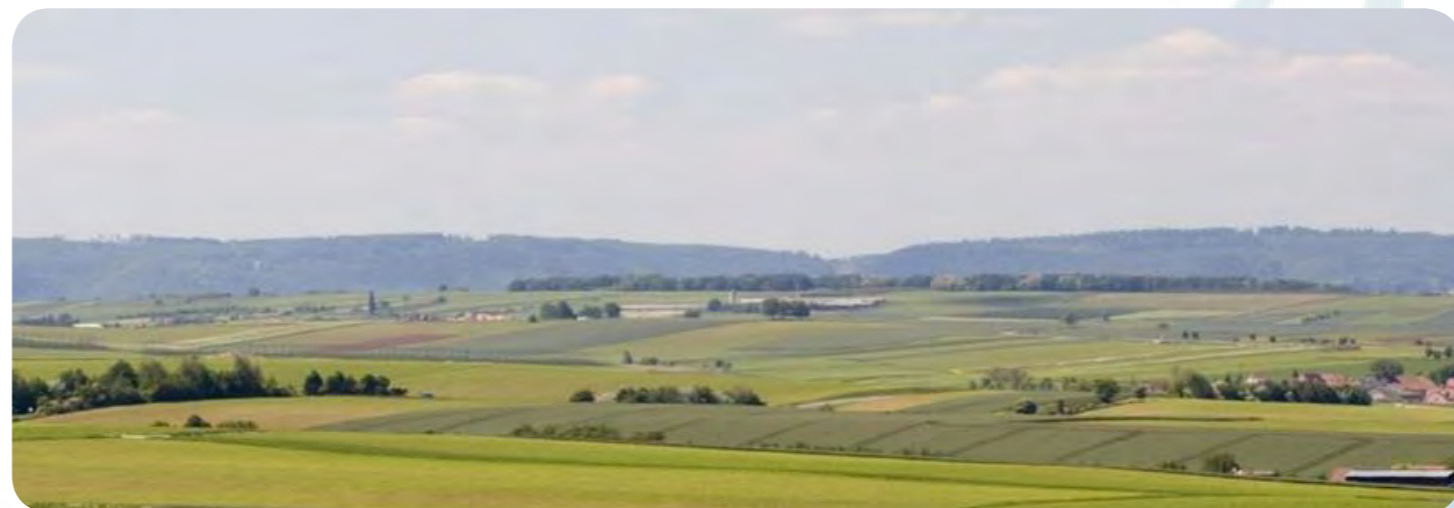
Territoires spécifiques pour la PARTIE CENTRE de la Région (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges) :

- Le Plateau lorrain
- Le Plateau barrois et Argonnais
- Le Haut Pays
- La Plaine de la Nied



Secteurs spécifiques concernant le territoire de l'Alsace (département Haut-Rhin et Bas-Rhin) :

- Plaine d'Alsace



C- SECTEURS DÉJÀ POURVUS

Secteurs type :

Les secteurs pourvus sont majoritairement les secteurs à moindre sensibilité paysagère et des secteurs peu contraints par les incompatibilités techniques (aéronautique, militaires, environnementales, foncières,...)

Descriptif :

Ce sont des secteurs où les parcs éoliens sont déjà bien installés et qui pourraient être ouverts à l'installation de nouveaux parcs ou à une densification des parcs existants afin de concentrer ces installations de production d'énergie. Ce choix doit permettre de limiter l'essaimage des parcs éoliens sur l'ensemble du territoire risquant de provoquer un mitage du paysage, permettant ainsi de préserver un certain nombre de secteurs.



Sud Marne



Communauté de l'Ornois (Meuse)



Haute Marne

Descriptif et secteurs concernés:

La cartographie illustre la sectorisation bien lisible du développement éolien:

Pour la **Partie OUEST** du territoire:

Le développement s'observe principalement sur les grandes étendues de la champagne crayeuse concernant le sud de la **Marne** et se prolongeant densément sur le nord de l'**Aube**.

Pour les **Ardennes**, développement principal au sud du département et l'ouest (paysages de plateaux en frange avec l'Aisne notamment).

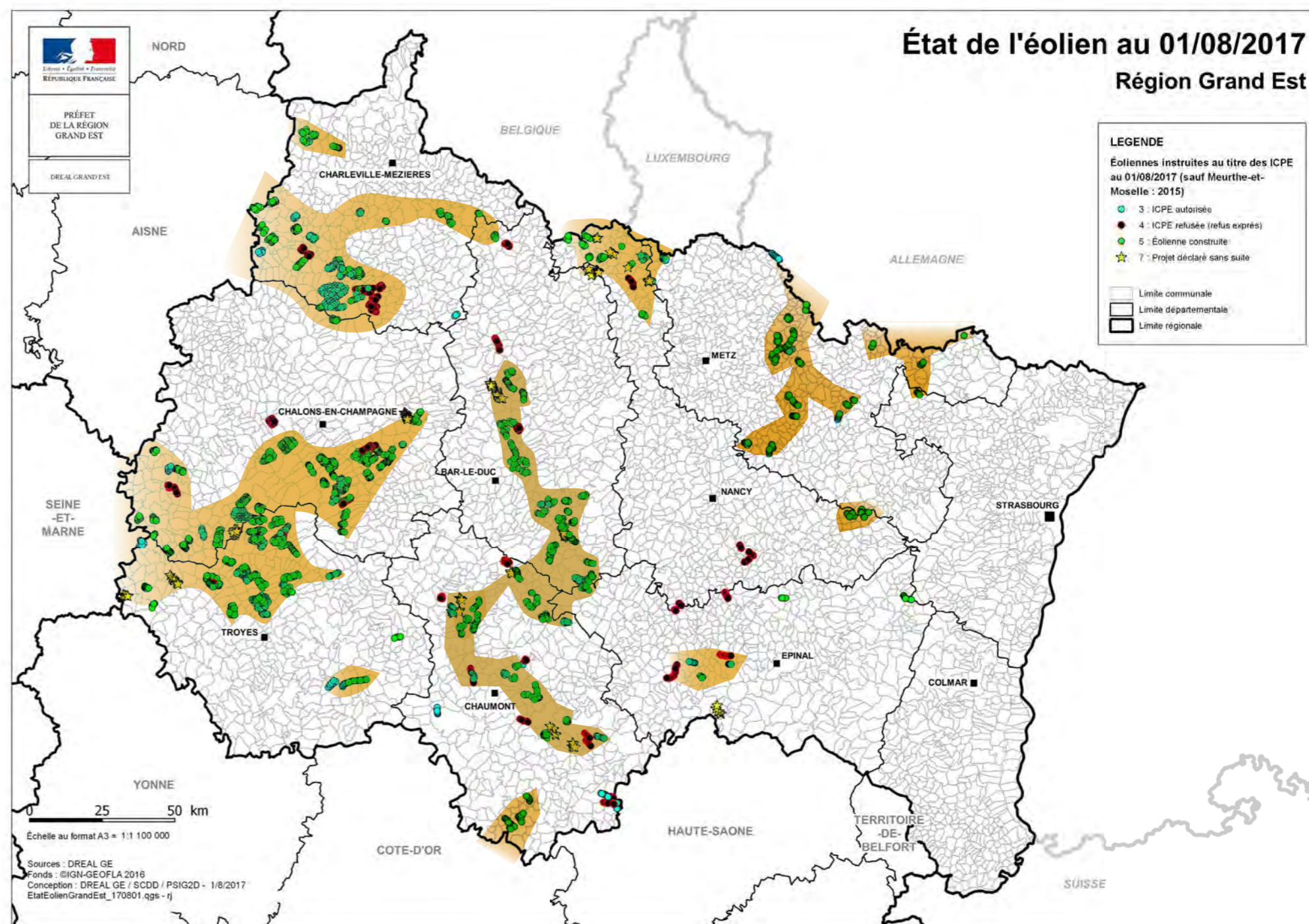
La **Haute-Marne** présente un développement plus disparate privilégiant les secteurs de plateaux ouverts (type Barrois).

Pour la **Partie CENTRE** du territoire:

La **Meuse** investit les plateaux barrois et Argonnais (y compris la voie Sacrée) et le sud Meusien et le Val d'Ornois. La **Meurthe-et-Moselle** présente un développement sur sa frange nord frontalière avec la Belgique et le Luxembourg et sur sa frange sud avec les Vosges. La **Moselle** présente des développements dans sa partie centrale et en frange frontalière avec l'Allemagne.

Pour la **Partie EST** du territoire:

Elle ne présente qu'un projet en secteur nord limitrophe avec la Moselle.



Carte des secteurs déjà pourvus : Source Dreal GE

Enjeux :

Ces secteurs déjà pourvus ne doivent pas subir un développement anarchique des parcs éoliens.

Ces paysages du quotidien doivent eux aussi conserver de la qualité. Il conviendra également de ne pas atteindre la saturation, stade auquel tous les secteurs de vision (360°) sont occupés par des machines et qui peut générer un sentiment d'encerclement.

Le développement éolien peut, pour ces secteurs, être l'occasion de prendre de l'identité comme cela a pu l'être pour les vallées industrielles et leurs cités ouvrières il y a quelques décennies.

Ce développement doit cependant préserver le cadre de vie des habitants.

Principes généraux :

L'installation de nouvelles machines dans un parc existant devra se faire dans la même logique d'implantation afin de ne pas détruire le parc initial.

S'il s'agit d'un nouveau parc venant s'insérer dans un paysage comportant déjà des éoliennes, ce nouveau parc devra être installé en toute cohérence avec les parcs existants afin de ne pas créer de brouillage de lecture du paysage et lui permettre de garder une bonne cohérence : l'interdistance entre les éoliennes devra être régulière afin de créer une structure rythmée et harmonieuse.

La structure d'un parc en projet devra tenir compte de celle des parcs voisins, et les incidences visuelles et les situations de covisibilité clairement analysées.

Une vigilance particulière devra être apportée sur le risque d'encerclement des bourgs par plusieurs parcs. A ce titre, il est attendu dans les études d'implantation et d'impact, la proposition d'outils d'analyse détaillés permettant de mesurer les effets générés par le projet pour les riverains et visiteurs du périmètre rapproché de l'étude.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PAYSAGE ET D'ÉOLIEN SPÉCIFIQUES À LA RÉGION GRAND EST

Secteur Ouest - Etudes issues de l'ancienne région Champagne-Ardenne et des départements concernés:

- **Référentiel des paysages de l'Aube (2011)**

<http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Amenagement-du-territoire/Paysages/Referentiel-des-paysages-de-l-Aube>

- **Référentiel des paysages de Haute-Marne (2016)**

<http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme/Paysage/Referentiel-des-paysages-de-Haute-Marne>

- **Plan de paysage éolien des Ardennes**

- **Schéma directeur éolien de Chaumont**

- **Référentiel éolien de Langres**

- **Charte Éoliennes et paysages du Champagne**

- **Schéma régional éolien**

- **Les Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO:**

En Champagne-Ardenne : la Marne est le seul département concerné

Biens « ponctuels » :

basilique Saint-Remi, cathédrale et palais du Tau à Reims

Chemins de Saint-Jacques de Compostelle : église Notre-Dame en Vaux à Châlons-en-Champagne et basilique de l'Épine

Biens étendus :

Coteaux, Maisons et caves de Champagne →critère IV

En projet (candidature en cours) :

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) : 60 sites sur la ligne de front du nord de la France à l'Alsace

→ Marne et Ardennes concernés

- **Charte Éoliennes et paysages du Champagne**

- **Cartes des sites classés et inscrits de la région Grand Est**



Secteur CENTRE - Etudes issues de l'ancienne région Lorraine et des départements concernés:

- Atlas du potentiel éolien
- **L'éolien en Meurthe et Moselle (2006)**
- **L'éolien en Moselle (2005)**
- Charte de l'éolien en Moselle (novembre 2007)
- Atlas des paysages des Vosges (2007 CD Rom)
- Atlas des paysages de Meurthe et Moselle (2013 site internet dédié)
- Atlas des patrimoines
- SRE (2012)
- Plaquette « Levons le voile sur les paysages lorrains » (2013)
- Cartes des sites classés et inscrits de la région Grand Est

Secteur EST - Etudes issues de l'ancienne région Alsace et des départements concernés:

- Etude de potentiel éolien régional (avril 2004)
- **Atlas des paysages d'Alsace (février 2015)**
- Atlas des patrimoines
- Cartes des sites classés et inscrits de la région Grand Est